

# La personne liminale, entre le clavier et la chaise

**Stéphane, Amato, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, Université de Toulon,  
[stephane.amato@univ-tln.fr](mailto:stephane.amato@univ-tln.fr)**



# L'accessibilité du Web (1)



Tim Berners-Lee :

- Inventeur du World Wide Web (années 1990) ;
- Fondateur du W3C (« Un seul web partout et pour tous ») ;
- l'accessibilité consiste à « mettre le Web et ses services, à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales ».



## L'accessibilité du Web (2)

- <https://www.w3.org/WAI/fundamentals/accessibility-intro/fr>
- Le contexte de l'accessibilité ;
- Qu'est-ce que l'accessibilité du Web ;
- L'accessibilité est importante pour les internautes, les entreprises, la société ;
- Rendre le Web Accessible ;
- Évaluer l'accessibilité ;
- ...

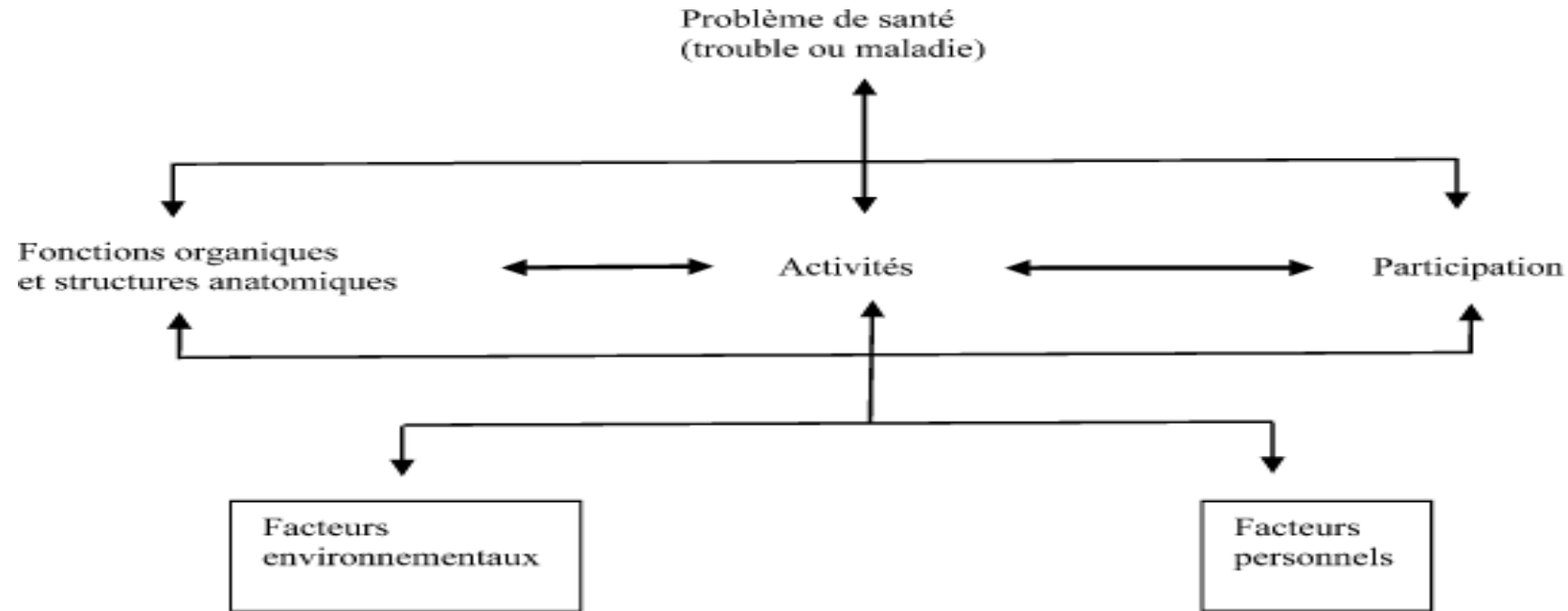
# Le(s) handicap(s) (1)

- Classification de Wood (OMS, 1980) :
- Déficience : toute perte de substance ou altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique (paralysie des membres inférieurs, par exemple).
- Incapacité : toute réduction (résultant d'une déficience), partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain. (incapacité à monter des escaliers, par exemple).
- Désavantage : résulte d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle social normal en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels. (impossibilité d'accéder à un bâtiment administratif, par exemple).



# Le(s) handicap(s) (2)

- La « CIF » (Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé – éditée par l’OMS en 2001):



(OMS, 2001, p. 19)

- Modèle réadaptatif (conception dispositionnelle) ➡ Prise en compte des dimensions situationnelles

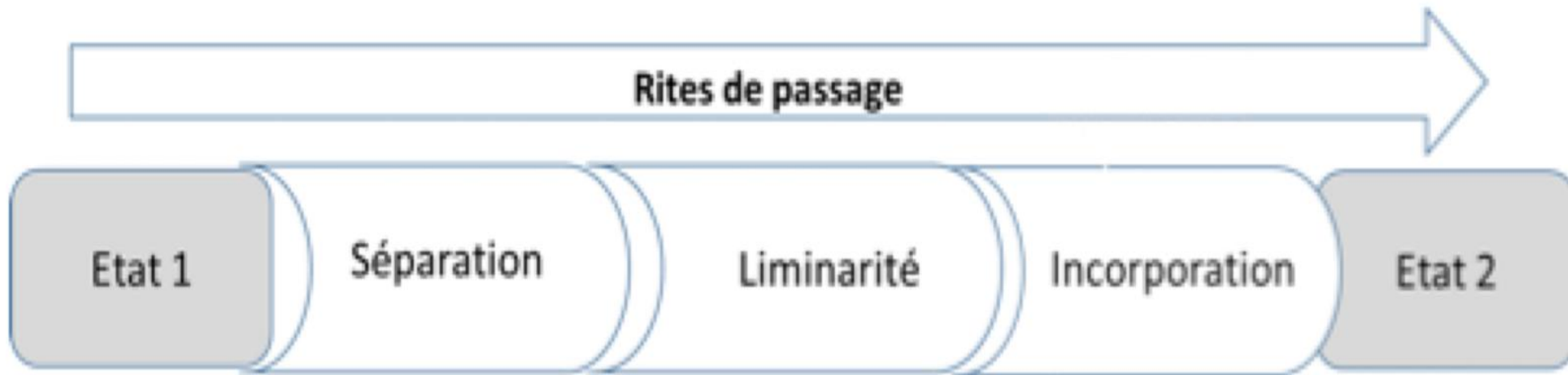


# Des personnes liminales (1)

- « Les handicapés à long terme ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni en dehors de la société ni tout à fait à l'intérieur... Ils ne sont pas malades, car la maladie est une transition soit vers la mort soit vers la guérison. En fait, la maladie est un très bon exemple d'un **état liminal non religieux et non cérémoniel**. Le malade vit dans un état de suspension sociale jusqu'à ce qu'il aille mieux. L'invalidé, lui, passe sa vie dans un état analogue : il n'est ni chair ni poisson ; par rapport à la société, il vit dans un isolement partiel en tant qu'individu indéfini et ambigu. »  
(Murphy, 1990).



# Des personnes liminales (2)



# Situation 1

- A l'université, quelques semaines après la rentrée ;
- Un étudiant tout à fait intégré ;
- On lui demande de réaliser une tâche simple sur ordinateur ;
- Il en vient à se donner de grand coups de tête dans le mur jusqu'à se blesser.

➔ Avant de réaliser ce qui lui arrive réellement, on réfléchit en termes de « solutionnisme technologique » ;

➔ Il n'avait pas été authentifié comme une personne porteuse d'une maladie neurodéveloppementale (TSA) à la rentrée.





# Situation 2



**Stéphane Amato** @SJM\_Amato · 15 nov. 2020



Un document concernant les attestations de déplacement pour personnes [#aveugles](#) / [#malvoyantes](#).

A lire... Pour les personnes concernées... 🤔

 **Secrétariat d'Etat chargé du Han...**  @handicap... · 14 nov. 2020

#Covid19 | Nous actualisons régulièrement notre FAQ pour vous permettre de trouver les réponses à vos questions sur le #handicap durant ce confinement [➔ swll.to/IMqf4dz](https://swll.to/IMqf4dz)



Je suis une personne aveugle / malvoyante. Est-ce que j'ai la possibilité de sortir sans l'attestation de déplacement dérogatoire et sans me faire verbaliser ?”

Oui, **vous êtes exempté de présenter cette attestation** lorsque vous sortez de votre domicile.

Vous devez néanmoins **présenter une carte d'invalidité ou un document justifiant de votre handicap.**

Si vous êtes accompagné d'un auxiliaire de vie à domicile, ce dernier devra disposer d'une dérogation professionnelle de déplacement.



# Une question, trois hypothèses...

- Les personnes en charge de l'accessibilité seraient bêtes ou méchantes (le ou en français étant inclusif) ;
- Les personnes en charge de l'accessibilité seraient validistes (capacitistes) ;
- Nous serions tous atteints d'une forme de « biais cognitif » lié à un phénomène : l'infrahumanisation.



# Retrouver le sens de l'Humain avant celui du « solutionnisme technologique »

- Dénaturaliser le handicap ;
- Humaniser les médiations ;
- Former toutes les parties prenantes.



Merci !



**Stéphane, Amato,  
Maître de conférences en Sciences de  
l'information et de la communication,  
Université de Toulon,  
[stephane.amato@univ-tln.fr](mailto:stephane.amato@univ-tln.fr)**